Organisation mondiale de la Santé

CONSEIL EXÉCUTIF
Cent trente-quatrième session
Point 8.1 de l'ordre du jour provisoire

EB134/17 Add.1
10 janvier 2014

Santé du nouveau-né

Rapport du Secrétariat

1. Bien que des progrès remarquables aient été accomplis ces dernières décennies pour réduire le nombre de décès d'enfants dans le monde, le taux de mortalité néonatale a diminué plus lentement bien qu'une forte proportion des décès de nouveau-nés soit évitable. Les possibilités de prise en charge de la santé du nouveau-né sont plus nombreuses que jamais étant donné que l'on connaît beaucoup mieux aujourd'hui les interventions efficaces et les moyens de dispenser des services, de même que les approches qui permettent d'améliorer la couverture et la qualité des soins. Récemment, de nombreux gouvernements et partenaires se sont à nouveau engagés à sauver des vies de nouveau-nés, donnant suite à la S*tratégie mondiale pour la santé de la femme et de l'enfant* (2010) du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et à l'initiative *Chaque femme, chaque enfant* qui l'accompagnait, ainsi qu'aux recommandations formulées par la Commission de l'information et de la redevabilité (2011) et la Commission sur les produits d'importance vitale (2012). Cela a déclenché une initiative de plusieurs partenaires visant à proposer à la communauté internationale en charge de la santé d'élaborer un projet de plan d'action mondial baptisé *Every newborn: an action plan to end preventable deaths* (Tous les nouveau-nés : plan d'action pour mettre fin aux décès évitables).

PROCESSUS

2. La première phase a consisté à élaborer le document technique, commençant par un examen systématique des progrès accomplis en matière de santé du nouveau-né au niveau mondial au cours de la dernière décennie. La situation épidémiologique, l'efficacité des interventions disponibles ainsi que les goulets d'étranglement rencontrés par les pays dans la mise en œuvre des interventions efficaces dans ce domaine ont ainsi été passés en revue. Le document technique a bénéficié d'avis d'experts et de différents partenaires sous l'égide de l'OMS et de l'UNICEF. Plusieurs consultations des parties prenantes ont également eu lieu dans différentes instances régionales et mondiales.

3. La seconde phase consiste en un processus de consultation des États Membres, en particulier en ce qui concerne les buts et les mesures proposés concernant les cinq orientations stratégiques et les cibles connexes.

4. Le document technique énonçant le projet du document *Every newborn: an action plan to end preventable deaths* peut désormais être consulté sur le site Web de l'OMS (en anglais) par les États Membres et autres partenaires.[1]

5. Le processus de consultation électronique débutera à la suite de la cent trente-quatrième session du Conseil exécutif, la date limite pour la réception des commentaires étant fin février. Une note verbale sera adressée aux États Membres avant fin janvier exposant le processus de consultation sur le Web concernant le projet de plan d'action et les invitant à formuler des observations sur celui-ci.

6. Après la fin de la consultation, le document sera révisé en tenant compte des commentaires reçus et mis au point sous forme définitive avant fin mars 2014.

7. La version finale du projet de plan d'action sera présentée à la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé pour examen.

MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF

8. Le Conseil est invité à prendre note du rapport et à se prononcer, le cas échéant, sur le processus proposé pour l'élaboration du projet de plan d'action intitulé *Every newborn: an action plan to end preventable deaths*.

= = =

[1] http://origin.who.int/maternal_child_adolescent/topics/newborn/en/.